

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY**

Place des Combattants

Tel 04 77 73 53 46

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/10/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, GUICHARD P CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, MARAS L, D'AVERSA, LA MELA P, BONNARD R, COTTANCIN B, ALMERTO A

Excusés avec pouvoirs : VIALARD JL (pouvoir à BOULHOL M)

Absents : FONT F

Procurations : 1

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 1

Nombre de conseillers votants : 14

Secrétaire de Séance : D'AVERSA M

Délibération N° 075-2022

Objet : - Délibération de principe : Location de la Maison des associations au cabinet infirmier

M. le Maire présente la situation du cabinet infirmiers de Farnay qui exerce actuellement dans des locaux qui ne permettent pas l'accueil du public, et par conséquent, de dispenser des soins en cabinet. Les infirmiers sont à la recherche, depuis déjà quelques années, d'un local plus approprié à leur activité.

La maison des associations est essentiellement utilisée pour l'organisation de réunion qui pourraient avoir lieu à la salle des hirondelles aux vues de sa disponibilité.

Après réflexion en conseil d'adjoints, il semblerait que la maison des associations pourrait répondre à la recherche des infirmiers.

M le Maire propose donc qu'en 2023, la Maison des associations soit mise à la location pour le cabinet infirmier de Farnay, ce qui permettrait d'offrir un service supplémentaire à la population et de générer des recettes supplémentaires au budget communal.

Il précise que les infirmiers ont déjà visité le local et qu'ils sont d'accord pour une installation dans ce bâtiment.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal **A l'unanimité**, approuve la mise à la location de la maison paroissiale à compter de 2023.

La secrétaire
Monique D'AVERSA



Certifiée conforme

Farnay, le 21 octobre 2022

Le Maire

Jean-Alain BARRIER

